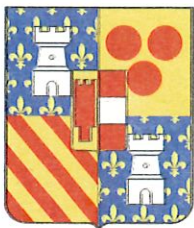


Province de LUXEMBOURG

Commune  
de  
**PALISEUL**

### DEPOT D'UNE MOTION DE MEFIANCE CONSTRUCTIVE ET COLLECTIVE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'une motion de méfiance constructive et collective a été déposée, ce 29/01/2021 entre les mains de la Directrice Générale, par les groupes politiques ACTION et POUR VOUS, à l'encontre du collège communal, en vue de remplacer la majorité actuelle composée des groupes politiques LISTE DU BOURGMESTRE et ACTION.

Conformément aux prescrits légaux, cette motion de méfiance constructive et collective, concerne l'ensemble du collège communal, et a été déposée par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative. Cette motion présente un successeur au collège communal, et constitue dès lors un nouveau pacte de majorité.

Les personnes y désignées pour siéger au sein du collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre	Mr Philippe LEONARD
1 <sup>ère</sup> Echevine	Mme Marjorie MARLET
2 <sup>ième</sup> Echevin	Mr Jean Pol HANNARD
3 <sup>ième</sup> Echevine	Mme Marie-Claire FRANCOIS
4 <sup>ième</sup> Echevin	Mr Stéphane DAUVIN
Président de CPAS pressenti	Mr Marc JACQUEMIN

L'adoption de cette motion de méfiance constructive et collective et du nouveau pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal du 10 février 2021.

Pour être adoptée, celle-ci devra recueillir la majorité des voix des présents. En cas d'adoption, cela entraînera la démission du collège actuel, et l'entrée en fonction du nouveau collège communal, tel que proposé dans cette motion.

Fait à PALISEUL, le 29/01/2021.

La Directrice Générale,  
Eline HEGYI